

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le 06 MAI 2026

ID : 056-215600420-20260505-DEL2026_46-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 mai 2026

N°DC-2026-46

Conseillers en exercice : 19	Présents : 18	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Désignation des représentants au sein de l'association les Colposcénies

L'an deux mille vingt-six, le mardi cinq mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conseil, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le jeudi trente avril deux mille vingt-six.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Daniel DURAND, Mme Mireille GUILBAUD, M. Gilles DRÉANO, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien OGRÉ, M. Franck JOSSO, Mme Katy VERA, M. Lionel LE GALL, M. Christian BARBIER, M. Sébastien BOURDAIS, Sébastien CHENAIS, Mme Isabelle LE BLAY, Mme Stéphanie BURBAN, M. Thierry QUERO, Mme Stéphanie LE BRUN, Mme Maud SIMONNOT, Mme BONNET Stérenn

POUVOIRS : Mme Catherine JAFFRÉ donne pouvoir à M. Lionel LE GALL

Secrétaire de séance : Mme Mireille GUILBAUD

Le partenariat avec la commune de Colpo et l'association « Les Colposcénies » a été décidé par délibération du conseil municipal du 30 septembre 2025.

Il exprime la volonté de la commune de Colpo et de l'association « Les Colposcénies » de s'associer afin de conserver une politique culturelle de qualité concernant l'organisation de spectacles tout public.

Après un appel à candidature, Monsieur le Maire propose la désignation des membres suivants :

Membres titulaires
Monsieur Freddy JAHIER
Madame Maud SIMONNOT
Madame Stéphanie BURBAN

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la désignation des membres élus du conseil municipal au sein de l'association les Colposcénies.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour permettre la bonne exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

